



FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

La pratique en établissement : les conditions d'exercice dont il faut discuter

FMOQ

La pratique en établissement

- Les conditions d'exercice en établissement sont régies par un ensemble de règlements qui ne sont pas négociables
- Vous avez tout avantage, cependant, à bien préciser vos futures conditions d'exercice

La pratique en établissement

- **Statut :**
 - fixé par règlement
- **Privilèges :**
 - fixés par règlement
 - certaines modalités sont discutables
- **Obligations :**
 - fixées par règlement et incluses dans votre avis de nomination
- **Rémunération :**
 - fixée par les ententes MSSS-FMOQ

Statuts

- Confirme appartenance au CMDP et sa participation comme membre : actif, associé, conseil ou honoraire
 - En fonction de l'importance de ses activités
- Généralement actif ou associé
- Dynamique PREM PEM AMP

La pratique en établissement

Privilèges

La nature et le champ des activités médicales sont déterminés en fonction :

- des besoins de l'établissement
- des ressources de l'établissement
- de vos compétences
- de vos intérêts professionnels

Les obligations

- Participation aux activités cliniques
 - Y compris la garde
- Participation aux activités d'enseignement et de recherche le cas échéant
- Participation aux comités professionnels médicaux, administratifs et scientifiques
- Participation, le cas échéant, aux activités prévues entre établissements

Dynamique CSSS

- 90 au Québec
- Regroupe: CLSC, CHSLD et parfois un CHSGS
 - Obligation d'offrir l'ensemble des services à la population
- D'où l'importance de bien préciser:
 - Statuts, privilèges et obligations
 - Quel(s) champ(s) d'activités cliniques ?
 - Quel(s) département(s) ?
 - Quel(s) site(s) ?

La pratique en établissement

Vos interlocuteurs :

- Le chef de département de médecine générale
- Vos futurs collègues
- Le directeur des services professionnels de l'établissement en CHSGS, CSSS

La pratique en établissement

Messages-clés

- Déterminez vos intérêts
- Déterminez les « je veux absolument faire... » et les « je ne veux absolument pas faire... »
- Négociez ce qui est négociable
- Impliquez-vous rapidement dans votre milieu
- Ayez du plaisir!

Conseils utiles

- Durée de l'avis de nomination
- Membre de quel département ?
- Participation aux comités, exécutif, CMDP
 - Manifestez vos intérêts
 - L'exécutif ? Pourquoi pas !
- Clarifiez les engagements mutuels
- Y a-t-il harmonisation entre vos attentes et les besoins du milieu ?
- Inquiétudes ?
 - Précisez les